

LE PRESIDENT DE LA COVATI

Vu la délibération du 20 décembre 2023 concernant les tarifs des activités Enfance Jeunesse.

ARRETE

ARTICLE 1 : les coûts des séjours et stages de l'été 2024 sont fixés comme suit :

Tarifs des séjours de l'été 2024

Séjours		Sensations, sports et nature ado	Sensations, sports et nature pré-ado	« expl'hauteurs de la forêt »	
	A la journée	12 jeunes (13-17 ans) Du 08 au 12 / 07 5 jours / 4 nuits	12 jeunes (9-13 ans) Du 15 au 19 / 07 5 jours / 4 nuits	12 jeunes (7-10 ans) Du 19 au 23 / 08 5 jours / 4 nuits	12 enfants (11-14 ans) Du 28 au 30 / 08 5 jours / 4 nuits
QF (≤ 1150)	13 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Taux d'effort Si $1151 \leq QF \leq 1501$	1,40%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Taux d'effort Si $1501 \leq QF \leq 2705$	1,70%	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%
Plafond ($QF \geq 2706$)	46 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €

- Si la famille est bénéficiaire aide aux temps libres, avec présentation de la notification aide aux temps libre de la famille, cout du séjour : 25 €.
- Majoration de 10% pour les extérieurs de la COVATI
- En l'absence de Quotient familial CAF, le revenu avant abattement / nombre de parts sera retenu.

Tarifs des stages de l'été 2024

Stages		Activités nautiques	
	A la demi-journée	8 jeunes	8 jeunes
		(7-11 ans)	
		S 29: 15 au 19/07 5 demi-journées	S 35: 26 au 30/08 5 demi-journées
Plancher ($QF \leq 750$)	3,75 €	18,75 €	18,75 €
Taux d'effort Si $751 \leq QF \leq 1555$	0,70%	3,50%	3,50%
Plafond ($QF \geq 1556$)	14,00 €	70,00 €	70,00 €

- Majoration de 10% pour les extérieurs de la COVATI
- En l'absence de Quotient familial CAF, le revenu avant abattement / nombre de parts sera retenu.

ARTICLE 2 : Le Présent arrêté sera transmis à :

- M. le Préfet de la Côte d'Or,
- Mr le Receveur Percepteur.

Fait à IS-SUR-TILLE, le 28 mai 2024
Le Président
Luc Baudry

